Commission sportive saison 2019/2020

Procès-verbal numéro 1 .

Présents : Gérard FAYARD , Jeannine MOURGUES , Pascal PEZAIRE

Demande du club US Landos de jouer TOUS ses matches à domicile le samedi à 15 heures .

L'article 12 du réglement du championnat du district de Haute-Loire stipule que TOUS LES MATCHES doivent se dérouler le DIMANCHE à 15 heures .

La commission sportive ne peut donc pas donner son accord au club de Landos .

Par contre , l'article 15 du même réglement prévoit qu'un club peut demander la modification de la date d'un match avec L' ACCORD DE SON ADVERSAIRE .

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel , selon les dispositions de l'article 3.1.1 du réglement disciplinaire dans un

délai de 7 jours à compter de sa notification , dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du réglement disciplinaire annexé aux réglements généraux de la F.F.F.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

10, Rue Jules Vallès - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr – http://haute-loire.fff.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

10, Rue Jules Vallès - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr – http://haute-loire.fff.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-